

Paris, le 22 décembre 2021

Objet : Règlement (UE) 2020/852 (« **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« **Règlement SFDR** ») - Mise en conformité de la documentation réglementaire d'**AFER IMMO 2** au 1^{er} janvier 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, et au titre du Règlement Taxonomie, nous vous informons de l'entrée en vigueur, à compter du **1^{er} janvier 2022**, de nouvelles règles d'information relatives à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sein des processus d'investissement des fonds d'investissements alternatifs tels qu'**AFER IMMO 2** (ci-après la « **SCI** »).

Le Règlement Taxonomie n'entraîne aucune modification de la SCI, mais implique que ceux-ci publient, selon leur catégorisation au sens du Règlement SFDR, une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

La SCI est un fonds d'investissement alternatif dit « article 6 » au sens du Règlement SFDR.

En conséquence, et conformément aux articles 6 et 7 du Règlement Taxonomie, **les caractéristiques détaillées de la SCI seront complétées des stipulations suivantes à compter du 1^{er} janvier prochain** :

« *La stratégie mise en œuvre ne prendra pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie. »* »

Nous vous informons que cette actualisation a pour vocation de répondre à une évolution réglementaire et n'implique aucune démarche spécifique de votre part ni ne modifie les caractéristiques de la SCI.

Pour toute autre question, nous vous invitons à vous rapprocher de vos contacts habituels.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE

Abeille Asset Management 14 rue Roqueline - 75008 Paris

Tél. 01 76 62 90 00 - Fax 01 76 62 91 00 - www.avivainvestors.fr

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 € - RCS Paris 335 133 229

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114